

**OBJET ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de créer gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc de vous prononcer sur l'acquisition des terrains mentionnés en annexe et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant ces parcelles ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre leur acquisition par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE

**OBJET ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-34 du Maire ;

Vu le rapport de ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, et 2° Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des terrains mentionnés en annexe.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe, concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3 Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 4 Autorise le Maire à poursuivre leur acquisition par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC. 2008



**ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSÉMENT DE VOIES PUBLIQUES**

PAGE 1 / 2

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
AD 215 (10,66 m ²)	57 rue Pasteur 97400 Saint-Denis	MME MARGEOT MME GAUTHIER
CH 432 (70 m ²)	Résidence Botania Appartement 22 - Bâtiment A 12 Allée Montplaisir 97400 Saint-Denis	M ALIDOR NICOLAS
BD 107 (222,90 m ²)	75 Rue Lagourgue Duparc 97438 Sainte-Marie	SCCV LOBELLIA M ARNAUD REMY
BP 12 (150,21 m ²)	40 Route Gabriel Macé Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	CERF M. SIEGUMUND BERTRAND
HK 57-96-107 (346,80 m ²)	19 Chemin de la Clinique 97490 Sainte-Clotilde	VA2M M. DELEFLIE MICHEL
EX 176	1 Chemin de la Vierge Montgaillard 97400 Saint-Denis	M. GUEZELLO RENE CLAUDE
CH 428 (80 m ²)	46 Chemin de la Comète PK6 97400 Saint-Denis	M. ARAUX THIERRY
ES 44 (111,70 m ²)	6 Rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis	SARL PROMOJET M. MOULTANIN JANNICK
IA 270 (36,60 m ²)	47 Rue Général de Roland 97400 Saint-Denis	SICA HABITAT MME GRONDIN MARIE LISETTE
ID 295	7 Chemin de la Roseraie Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. DEVEAUX FREDERIC
IN 160	262 Route de Gabriel Macé Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. CARRON DANIEL
DH 66-69-70 (135,60 m ²)	Le Ruisseau A Rue Bois-de-Nêfles 97474 Saint-Denis Cedex	SHLMR « OPERATION DUKELINE » MME DOUYERE VERONIQUE
AP 351-352 (143,30 m ²)	Rue Léon Dierx 97400 Saint-Denis	SHLMR « OPERATION CALVEEN » MME DOUYERE VERONIQUE
HC 219 (113 m ²)	2 Avenue Jean Jaurès 97470 Saint-Benoît	MME POINY TOPLAN GINETTE
CX 34	71 Chemin Dufourg Domenjod 97490 Sainte-Clotilde	M. PAYET GILLES
CX 591 (949,70 m ²)	115 Chemin Dufourg les Hauts Domenjod 97490 Sainte-Clotilde	M. SAMY SAMUEL EMMANUEL
HB 342 (20,30 m ²)	Appartement 12 - Bâtiment A 1 Route de Montgaillard 97400 Saint-Denis	MME SMITH MARIE ANNICK
AZ 464 (80,40 m ²)	55 avenue de Lattre de Tassigny 97400 Saint-Denis	M. AH PINE MAURICE

**ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

PAGE 2 / 2

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
AS 421 (25 m ²)	Appartement 32 - Bâtiment A 131 Rue Marius et Ary Leblond Convenance 97430 Le Tampon	MME RAKOTONIAINA MARIE CLAIRE
BP 709 (345,30 m ²)	5 chemin des Maraîchers Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. PAYET JACKY PAUL
EX 31 (133,20 m ²)	12 Sentier les Dattiers PK 3 - Saint-François 97400 Saint-Denis	M. MAILLOT JACKY
CH 101 (60 m ²)	25 Rue des Bougainvillers 97417 La Montagne	M. MME MONTEIL LAURENT ESPOSITO CELINE
CX 34 (2 845 m ²)	71 Chemin Dufourg Domenjod 97490 Sainte-Clotilde	M. PAYET GILLES
HH 167-63 (979,20 m ²)	50 Quai Ouest BP 170 97400 Saint-Denis	SODIAC MME MIROLO CLAUDINE
HN 122-123 (74,20 m ²)	188 Avenue Marcel Hoarau Moufia 97490 Sainte-Clotilde	M. MERA JEAN FRANCOIS
IA 109 (165,80 m ²)	45 Rue Antoine Roussin 97490 Sainte-Clotilde	M. NAGOU JOEL
ID 20 (55 m ²)	6 Chemin Bois Rouge Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. GENCE EXPEDIT
CE 834 (14,50 m ²)	9 Chemin des Anglais 97417 La Montagne	SARL ALUREC M. PONGERARD J. PAUL
IA 147 (115,20 m ²)	94 Rue de la République 97400 Saint-Denis	M. VELLAYOUDOM REMY
CV 472 (61,20 m ²)	76 Chemin Ylang-Ylang 97490 Sainte-Clotilde	M. MULOT JOSEPH NARCISSE
IC 222 (53,40 m ²)	123 Route Gabriel Macé Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. MIRANVILLE PHILIPPE
AS 523-737 (80 m ²)	20 Ruelle Camp Calixte 97400 Saint-Denis	MME MITHRA GILETTE
CH 394 (68,80 m ²)	17 Chemin Bailly 97417 La Montagne	MME LASSAUGE MATHILIDE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du 13 décembre 2008
et annexé à la Délibération n° 08/9-34

LE MAIRE



Annette ANNETTE